

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 109 (1976)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Kantonalvorstand BMV: Mitteilungen

Der KV hat sich entschlossen, seine Mitglieder künftig regelmässig über seine Tätigkeit zu orientieren, da offenbar in dieser Hinsicht bisher eine Informationslücke bestand.

Die Sitzung vom 2. Februar diente vor allem folgenden Geschäften:

1. Vorbereitung auf die Mitwirkung des KV an den kommenden Sektionsversammlungen

An den Zusammenkünften mit den Schulhausvertretern hat sich gezeigt, dass die Vorschläge des KV bezüglich Neustrukturierung des BLV einer Präzisierung bedürfen. In verschiedenen Diskussionen tauchten Probleme auf wie Schulreform, Ausbildung einzelner Lehrergruppen, Wahl oder Bewährung des neuen Zentralsekretärs, alles Dinge, die mit unsrern Vorschlägen nicht im Zusammenhang stehen, jedoch alle ihre eigene Wichtigkeit besitzen.

Wir bezeichnen mit unserem Vorgehen ausschliesslich eine Neuregelung unseres Verhältnisses zum BLV, nachdem sich dieses in gewissen Situationen seit langem als unbefriedigend erwiesen hat. Wir suchen keineswegs, wie etwa behauptet wird, eine Spaltung der bernischen Lehrerschaft, sondern eine angemessene Unabhängigkeit.

Wir streben im Wesentlichen das Verhältnis einer freiheitlichen, gleichberechtigten Partnerschaft an. Auf dieser Grundlage wird keine Trennung, sondern eine echte Stärkung und Aktivierung der bernischen Lehrerschaft erreicht werden.

Wir ersuchen alle unsere Mitglieder, an den kommenden Sektionsversammlungen teilzunehmen, damit eine breitabgestützte Meinungsäusserung zustande kommt, und bitten sie, sich schon jetzt die nachstehenden Versammlungsdaten zu reservieren:

Sektion Emmental: 8. März 1976, 17 Uhr

Sektion Oberland: 9. März 1976, 17 Uhr

Sektion Oberraargau: 10. März 1976, 14 Uhr

Sektion Bern Stadt: 15. März 1976, 20 Uhr

Sektion Seeland: 17. März 1976, 17 Uhr

Sektion Mittelland: 19. März 1976, 20 Uhr

2. Reglemente

Der KV genehmigte das Reglement der Sektion Seeland/Laufental.

3. Ausbildung der Sekundarlehrer

Es wurde Kenntnis genommen von den letzten Beschlüssen der Ausbildungskommission und der ED betreffend Neugestaltung der Sekundarlehrerausbildung. Die beschlossenen Neuerungen werden in einem späteren Beitrag im Berner Schulblatt eingehend vorgestellt.

Der BMV hat die Möglichkeit, Vertreter in 15 Arbeitsgruppen zu entsenden, denen es obliegt, den Studieninhalt eines bestimmten Fachs zu erarbeiten. Der KV legt das Prozedere für die Suche unserer Vertreter fest.

4. Lehrerüberfluss

Wir haben die ED gebeten, zu prüfen, ob es nicht möglich wäre, eine rollende Statistik über Sekundarlehrerbedarf und -angebot zu schaffen.

Wir werden demnächst mit dem Direktor des Sekundarlehramtes, Prof. Hasler, und den betreffenden Fachschaften Fühlung nehmen, um abzuklären, ob es nicht wünschenswert wäre, eine Organisation stellenloser Sekundarlehrer zu schaffen, die sich in Zusammenarbeit mit dem BMV hilfreich auswirken könnte.

Mit der Sektion Jura wird abgeklärt, ob im Jura eine entsprechende Organisation geschaffen werden sollte.

Im Auftrag des Kantonalvorstands

Der Präsident: *H. Grüttner*

Der Sekretär: *U. Kurth*



APF/Vereinigung der Französischlehrer

Die APF vereinigt die Französischlehrer aller Schulstufen, von der Primarschule bis zur Universität. Sie organisiert jedes Jahr ein Séminaire; daneben besuchen ihre Mitglieder die Kurse ihrer Schulstufe.

Man kann sich noch für das Séminaire anmelden, indem man auf PC 30 - 5693 Fr. 20.- einbezahlt, für Nichtmitglieder Fr. 40.-. Diese Gebühr gibt Anrecht auf alle Vorteile der Tagung und auf die nachher zugesandten *Actes* (Text und Zusammenfassung aller Referate).

Mitgliederbeitrag: Fr. 5.- für Bewohner des Kantons Bern, Fr. 10.- für andere.

Die Anzahl der Teilnehmer am Séminaire ist beschränkt; es wird daher empfohlen, sich sofort anzumelden.

Séminaire français: Berthoud, 26 mai 1976, de 8 h. 30 à 17 heures

Liste des communications annoncées jusqu'au 19 février 1976:

Inhalt – Sommaire

Kantonalvorstand BMV: Mitteilungen	97
APF/Vereinigung der Französischlehrer	97
Schulturnkurse	98
In memoriam	99
La Société jurassienne des maîtres de gymnastique (SJMG) est devenue l'Association jurassienne d'éducation physique scolaire (AJEPS)	99
Centre de perfectionnement du corps enseignant	100
Informations J et S	100
Synode extraordinaire des trois sections du Jura-Sud	102
Mitteilungen des Sekretariates	103
Communications du Secrétariat	103

a) les structures générales des écoles romandes

1. Vaud, Jean Mottaz, Lausanne, DIP
2. Genève, J. Fontaine, Genève, DIP
3. Neuchâtel, J.-P. Vuilleumier, Neuchâtel, DIP
4. Valais, J.-P. Salamin, Sion, DIP
5. Fribourg, N. Deiss, Fribourg, DIP
6. Berne, classe française, F. von Niederhäusern, La Neuveville, DIP

b) Enseignement et entretiens pédagogiques

1. Lernziele des Französischunterrichts an der bernischen Sekundarschule, H. Röthlisberger
2. Unterricht mit einem audiovisuellen Lehrgang an der Primarschule
3. Der Versuch mit dem Lehrmittel «Cours de base», P. Tschanen
4. Verwendung von «Bonjour Line» an der Primarschule, H. Ruch
5. Versuch mit «On y va» an der Primarschule, H. Ruch
6. Die schriftlichen Aufnahme-Prüfungen am Seminar, R. Mäder
7. Die mündlichen Aufnahme-Prüfungen am Seminar, H. R. Kunz

c) Thèmes divers

1. L'édition critique du Cours de linguistique générale de F. de Saussure, R. Engler
2. Semaines d'études en Suisse romande, D. Koenig
3. Littérature de langue française hors de France: Une anthologie récente, L. Burgener
4. Linguistique et littérature, C.-F. Sunier
5. De quelques chansons françaises, A. Landry

D'autres communications en langue française (enseignement ou thèmes divers) sont annoncées.

On peut encore s'inscrire en versant à l'APF, CCP 30 - 5693, la somme de Fr. 20.- qui donne droit à tous les avantages du séminaire, y compris les actes (texte complet des exposés et leurs résumés) qui seront livrés après le séminaire. Les non-membres de l'APF versent Fr. 40.-. Cotisation annuelle: Fr. 10.- pour les membres domiciliés hors du canton; Fr. 5.- pour les habitants du canton.

Le nombre des participants au séminaire est limité; il convient donc de s'inscrire sans tarder.

L'Association des professeurs de français, secrétariat général: Neubrückstrasse 122, 3012 Berne, comprend des enseignants de tous les niveaux, de l'école primaire à l'Université. Outre le séminaire annuel, les membres suivent les stages afférents à leur degré scolaire.

APF

Kurs für kantonale Kursleiter

Turnhalle Lee, Schönbühl-Urtenen, 12. April 1976, Beginn 8 Uhr
Thema: Oberstufenkurse 1976 und neues Lehrmittel Oberstufe Band 3 (5.-9. Klasse)
Persönliches Aufgebot erfolgt für Kantonales Kurskader
Weitere Interessenten melden sich beim Kursleiter
Leitung: Ernst Peter Huber, Turninspektor, 4900 Langenthal

Kurs für Experten der Prüfung vor Ende der Schulpflicht

Turnhalle Lee, Schönbühl-Urtenen, 13. April 1976, Beginn 8 Uhr
Thema: Erfahrungsaustausch nach 2 Versuchsjahren, Pflichtenheft für Experten und neues Lehrmittel Oberstufe Band 3
Persönliches Aufgebot erfolgt für amtierende Experten
Leitung: Ernst Peter Huber, Turninspektor, 4900 Langenthal

Kurs für Leichtathletik

Dieser Kurs findet in Zusammenarbeit mit dem Bernischen Lehrerturnverein (BLTV) statt
Bern, Neue Universitätssportanlage 8./9. Mai 1976, Beginn 14 Uhr
Thema: Leichtathletik in verschiedensten Verhältnissen, Sondernummer der Schulpraxis
Leitung: Daniel Meichtry, Sekundarlehrer, 3422 Kirchberg

Kurs für Schwimmen

Burgdorf, Hallenbad, ab 12. Mai 4 mal Mittwochabend je 18 Uhr
Thema: Schwimmen mit Schülern, Einführung ins neue Lehrmittel Schwimmen Band 4
Leitung: Walter Brantschen, Turnlehrer, 3400 Burgdorf

Kurs für Turnen in schwierigen Verhältnissen

Chuderhüsli Röthenbach, 15./16. Mai 1976, Beginn 14 Uhr
Thema: Möglichkeiten für den Turnunterricht in ungünstigen Verhältnissen
Leitung: Hans Peter Kunz, Gauchern, 3538 Röthenbach

Kurs für Wasserspringen

Bern, Wylerbad, 22./23. Mai 1976, Beginn 14 Uhr
Thema: Möglichkeiten mit Schülern, Grundschule und einfache Aufbaureihen
Leitung: Prof. Dr. E. Strupler, Gesellschaftsstrasse, 3012 Bern

Anmeldungen

Teilnahmeberechtigt sind Lehrkräfte aller Stufen. Die Anmeldungen müssen bis 1 Monat vor Kursbeginn an den Kursleiter gesandt werden. Die Meldungen sollten schriftlich eingereicht werden und müssen umfassen: Name, Vorname, Jahrgang, genaue Adresse und Telefon.

Für das Turninspektorat:
Ernst Peter Huber



Schulturnkurse 1976

Kurs für Handarbeitslehrerinnen (FK)

Turnhalle Lee, Schönbühl-Urtenen, 29.-31. März 1976, Beginn 9 Uhr

Obligatorischer Kurs für Arbeitslehrerinnen mit Ausweis für Mädchenturnen

Persönliches Aufgebot erfolgt für FK-Pflichtige (noch nicht 2 FK)

Weitere Interessentinnen melden sich beim Kursleiter

Leitung: Beat Froidevaux, Turninspektor, 3604 Thun

In memoriam

† Robert Simon

Aux prises avec la maladie depuis plusieurs années, notre collègue Robert Simon est mort, le lundi 9 février, à Bienne, dans sa 58^e année.

Né à Buix le 13 juillet 1918, Robert Simon, après avoir acquis à l'Ecole normale de Porrentruy une formation d'instituteur, entreprit des études de lettres aux Universités de Berne et de Lausanne. Il commença par enseigner à Lajoux, puis il fut nommé professeur de français à l'Ecole secondaire de Malleray, – établissement dont il assuma bientôt la direction. En 1959, il fut appelé à Berne pour y diriger l'Ecole de langue française, fonction dont il se démit trois ans plus tard. Dès 1962 et jusqu'au moment où, en 1975, la maladie l'obligea à prendre une retraite prématuée, il poursuivit sa carrière pédagogique à Bienne.

Si l'enseignement a tenu une place de choix dans la vie de Robert Simon, il ne l'a jamais détourné d'une préoccupation essentielle, dont les premiers signes s'étaient manifestés dès le temps de ses études à l'Ecole normale: la poésie. En 1942, il publiait un premier volume de poèmes, *Vers l'île* (Editions des Nouveaux Cahiers, La Chaux-de-Fonds). Quatre ans plus tard paraissait le recueil *Trois miroirs pour un visage* (Editions des Portes de France, Porrentruy) et, en 1951, *Signes de soie* (Editions du Griffon, La Neuveville). Il fallut ensuite attendre plus de vingt ans pour voir paraître *Raisins de muscade* (Editions de La Baconnière, Neuchâtel, 1972; collection «La mandragore qui chante», cahier 23), un recueil où la souffrance étend déjà de larges ombres. Entre-temps, toutefois, il avait composé un texte important, *Oratorio pour une nef abandonnée*, qui, mis en musique par son ami, le compositeur jurassien Albert Béguelin, fut créé, en septembre 1962, dans l'église abbatiale de Bellelay, dont la rénovation venait d'être achevée.

Son œuvre poétique lui a valu de recevoir plusieurs distinctions, parmi lesquelles le Prix Edgar Poe (décerné à Paris et réservé aux poètes d'expression française résidant hors de France), le Prix romand de Poésie 1951 et le grand prix de la Société jurassienne d'émulation en 1972.

On vient de le voir: l'œuvre poétique de Robert Simon tient, pour l'essentiel, en quatre volumes. C'est peu, apparemment, pour une carrière de plus de trente ans. Mais la valeur, dans ce domaine, échappe encore, heureusement, au critère de la seule quantité. A l'abondance, le poète préférera la densité. Disciple de Paul Valéry, il avait choisi de rester fidèle à une forme poétique régulière, – forme qu'il n'a cessé, de volume en volume, de perfectionner pour la mener à une maîtrise toujours plus grande. Mais à l'art valéryen il n'a pas demandé que des leçons formelles: il en a tiré quelques constantes de son inspiration, en particulier l'attention vouée à la naissance de l'acte poétique lui-même ou l'exploration de ces replis de l'esprit où la conscience surgit à peine des mystères brumeux du rêve. Toutefois, à cette poésie qui aurait pu garder quelque chose d'austère ou de limité dans son

intellectualisme, le tempérament profond de Robert Simon a imprimé un caractère personnel: les pulsions du désir, l'angoisse de l'être, la joie d'aimer, l'attente de l'au-delà, la dépossession qui naît du temps ou de la douleur, – autant de thèmes qui ouvrent à tout instant, dans l'ordonnance soigneuse du poème, des perspectives troublantes ou tourmentées. Souvent, c'est comme si, tout à coup, la voix assurée du poète défaillait à l'orée de l'indicible...

On conçoit qu'une telle poésie ne saurait aguicher ou émouvoir de vastes auditoires, – ni même, peut-être, recevoir toujours l'accueil qui lui serait dû. Elle est confidence, témoignage intime, plongée dramatique du moi, l'essence même de l'aventure charnelle et spirituelle d'un homme, elle mérite de s'attacher encore, par-delà le silence où le poète est entré, tous ceux qui s'interrogent, comme lui, sur le sens à donner, autant qu'à notre destinée, aux circonstances qui la conditionnent.

Francis Bourquin

La Société jurassienne des maîtres de gymnastique (SJMG) est devenue l'Association jurassienne d'éducation physique scolaire (AJEPS)

Est-ce là une mise en cause des fondements de la société? Non, mais bien plutôt une remise à neuf et une adaptation de certaines dispositions des statuts. Ceci ne signifie pas pour autant un refus d'aborder la situation politique nouvelle. Cependant, les possibilités évoquées par le président, M. Jacques Simonin de Moutier, ne semblent pas devoir se présenter dans l'immédiat.

Quelles sont ces éventualités? D'abord, la démission des membres des trois districts d'Ajoie, de Delémont et des Franches-Montagnes et la formation d'une association autonome. – Ou bien, l'association actuelle est dissoute et deux nouvelles associations voient le jour, l'une pour le Jura, l'autre pour le Jura bernois. – Ou bien encore, l'association actuelle subsiste en se donnant des bases supracantonales ou intercantionales.

L'assemblée générale ne tint pas non plus à une prise de position dans l'immédiat.

Pourquoi alors ces nouveaux statuts? D'une part, les anciens datent (déjà) d'une dizaine d'années. D'autre part, diverses discussions s'étaient élevées quant à certains points particuliers, notamment à propos de l'admission de membres encore étudiants. Ainsi, dorénavant, les étudiants se destinant à l'enseignement pourront être membres à part entière dès leur dernière année d'étude. Ensuite, la structure et l'appellation nouvelles correspondent mieux à celles des associations romandes voisines. Sur le plan administratif encore, diverses modifications furent ratifiées. Citons l'entrée de deux nouveaux membres au comité, dans l'ordre J.-F. Erard de Moutier et B. Tonnerre de Porrentruy, et une augmentation du montant des cotisations (ceci pour suivre la majoration intervenue à la SSMG).

Les activités de 1975 furent commentées par M. J.-René Bourquin, chef technique, et font état d'une belle vitalité de la société: 255 personnes pour 14 cours organisés. Mais quelques questions peuvent cependant se poser. — Le moment de ces cours (fin de semaine) et leur structure (cours d'un jour) sont-ils toujours adéquats? Comment intéresser les collègues qui ont «réellement» besoin de certains compléments à la formation reçue? Dans un même ordre d'idées, les équipements sportifs à disposition dans les communes jurassiennes sont-ils suffisants et quelle pratique du sport permettent-ils? Le nombre d'heures minimal et légal de leçons peut-il y être dispensé? Quelles formes de collaboration peut-on souhaiter et obtenir avec le corps médical dans la prévention et la détection des insuffisances physiques des jeunes (dorsales en particulier)?

Les activités de 1976 seront comme d'habitude publiées dans les journaux corporatifs et figurent déjà dans la brochure du Centre de perfectionnement. Mais un point d'interrogation saute à l'esprit: depuis quelques années, certains cours sont annoncés sous des appellations multiples: SJMG, IEP, Centre de perfectionnement. En définitive, dira le profane: «Qui fait quoi»?

En fait, chaque organisme, que ce soit le Centre de perfectionnement, l'inspecteur de l'éducation physique (IEP) et l'AJEPS (SJMG), essaie d'ouvrir au maximum son éventail de cours. Les moyens de chacun étant différents, une collaboration plus ou moins étroite s'est révélée nécessaire. Ce qui fait que, dans plusieurs cas, la DIP, par l'inspecteur de l'éducation physique, M. Henri Girod, apporte son appui financier à l'AJEPS qui, elle, fournit le personnel enseignant dans les cours, le tout sous l'égide administrative du Centre de perfectionnement. Simple...

Pour l'AJEPS, il y a peut-être perte d'une certaine autonomie, les cours étant «offerts» certes, mais influencés par l'IEP (sans trop de «dirigisme», il est vrai). Ce qui fait qu'en définitive le bilan reste favorable.

Une difficulté subsiste cependant dans le perfectionnement du corps enseignant. En effet, ni les cours de la SSMG, ni ceux du Centre de perfectionnement n'offrent la variété et la gradation des niveaux qu'offre Jeunesse et Sport (J+S). Or un enseignant voulant se perfectionner par cette organisation doit supporter tout ou partie des frais de son remplacement. C'est pourquoi l'AJEPS se propose de demander à la DIP la reconnaissance de ces cours J+S (sous certaines conditions) comme équivalents des cours organisés par le Centre ou l'IEP, car en définitive tout perfectionnement d'un enseignant profite à ses élèves.

Sur le plan de l'enseignement, M. J. Simonin releva encore avec pertinence une orientation nouvelle de la tâche d'éducateur. En effet, le reproche est souvent fait au maître qu'il n'est pas le «meilleur» de ses élèves. Qu'importe, pourrait-on répondre, s'il est à même d'ouvrir des possibilités à ses élèves, par exemple sous la forme de cours à option organisés avec l'aide de moniteurs ou de groupements plus qualifiés que lui.

Dans la discussion qui suivit ces propos du président et ceux du chef technique, il ressortit notamment que le but poursuivi par l'enseignant doit rester formatif et éducatif et qu'il appartient aux sociétés et aux groupements sportifs de mettre l'accent sur l'aspect compétitif. De même diverses remarques mirent en évidence des carences certaines en locaux et en installations sportives adéquates (bassins de natation, par exemple) ainsi que

des difficultés à organiser toutes les leçons prévues dans les plans d'étude des écoles (primaires en particulier). Il fut déploré le peu d'intérêt (20 présents sur 260 membres) marqué par une part importante du corps enseignant (et des autorités pédagogiques compétentes) pour les problèmes de leur association et de son avenir et pour ceux du sport scolaire en particulier.

Un des trop peu nombreux participants

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois de mars 1976

- 1.4.2 *Cours pour expert(e)s aux examens de fin de scolarité* (IEP, SJMG): IEP, le 20 mars à Malleray.
- 5.2.1 *Natation* (AMEEJB): Mme N. Girod et M. H. Girod, dès mars à Bienne ou Porrentruy.
- 5.14 *Les classes spéciales et le plan d'études* (ASASJ): dès le 31 mars.
- 5.19.2 *Cuir* (ACBMOSJ): Mme A. Guenat, les 3 et 10 mars à Delémont.
- 5.41.2 *Méthode audio-visuelle dans l'enseignement de l'allemand*: M. R. Membrez, dès le 3 mars à Delémont.
- 5.53.3 *Basketball* (IEP, SJMG): M. P. Moeckli, les 27 et 28 mars à Porrentruy.
- 5.54 *Électronique élémentaire* (SJTMR): M. J. Bovet, dès le 1^{er} mars à Delémont.
- 5.58.4 *Réalisation video*: M. A. Jollet, le 17 mars à Moutier.
- 5.60.6 *Planifier avant d'enseigner : Systèmes socio-techniques et équipes pédagogiques*: M. A. Gonthier, dès le 31 mars à Saint-Imier.

Le directeur: *W. Jeanneret*

Informations J et S

Avantages offerts aux écoles qui organisent un cours J et S

Afin de renseigner, une fois encore, les maîtres et les autorités scolaires sur les prestations dont il est possible de bénéficier, nous résumons ici quelques points essentiels des directives régissant toute activité J et S.

Indemnisation des moniteurs

Catégorie de moniteurs	Par participant présent et par leçon	1/2 journée	1 journée
1	Fr. -60	Fr. 1.—	Fr. 1.70
2	Fr. -90	Fr. 1.40	Fr. 2.50
3	Fr. 1.20	Fr. 1.90	Fr. 3.40

Une leçon = 1 unité d'enseignement = 1 heure et demie

Une demi-journée = 2 unités d'enseignement = 3 heures

Une journée = 4 unités d'enseignement = 6 heures

Pour l'indemnisation, on compte au maximum 12 participants par moniteur engagé. Une indemnité minimum correspondant au taux fixé pour 9 participants est versée de toute façon, pour autant que 4 participants soient présents (moins de 4 : taux d'indemnité effectif). En

principe, ces indemnités restent à l'école, si le moniteur est aussi enseignant, et sont réparties entre tous les participants. Les spécialistes (guides de montagne, moniteurs de ski professionnels, moniteurs spécialisés) sont indemnisés selon des tarifs particuliers.

Subside pour l'organisation

L'école reçoit un subside calculé selon le taux suivant, jusqu'à un maximum de 18 participants par moniteur engagé:

- Cours au lieu de domicile	Fr. - .30
- Cours en dehors du lieu de domicile	Fr. 1.—

par unité d'enseignement et par participant.

Examens de performance (marche de performance, marche d'un jour, athlétisme, natation, etc.)

Si ces examens sont organisés indépendamment d'un cours de branche sportive, l'indemnité est de Fr. 2.- par participant qui réussit les exigences requises. Aucune indemnité n'est versée au moniteur. Ces examens peuvent se dérouler pendant les heures de gymnastique scolaire prévues à l'horaire.

Si ces examens sont organisés dans le cadre d'un cours de branche sportive, ils sont indemnisés comme travail de cours, selon les unités d'enseignement qu'ils exigent.

Matériel en prêt

L'EFGS prête gratuitement du matériel pour les activités J et S autorisées, pour compléter celui qui appartient au groupement. Ce matériel peut être demandé, le plus tôt possible, au moyen des formules correspondantes: № 1, pour les sports d'été; № 2, pour les cours d'alpinisme et d'excursions à ski; № 3, pour les sports d'hiver; № 4, pour le matériel livré par le service cantonal J et S (condition physique, jeux, matériel de ski).

Assurance contre les accidents et les maladies

Experts, moniteurs, personnel accompagnant, participants à des cours J et S annoncés correctement sont assurés contre les accidents et les maladies, pendant la durée de l'activité J et S, sauf pour les théories, les séances, les projections de films, etc. Le moniteur responsable doit être à même de renseigner tous les participants sur les conditions d'assurance.

Examen médico-sportif

Les directives disent que les adolescents en âge J et S de santé délicate qui participent à une activité sportive ont le droit de passer gratuitement un examen médico-sportif par année civile. Cette faveur est momentanément suspendue, en raison des mesures d'économie prises par la Confédération.

Transport de personnes

L'avantage du bon de transport gratuit pour les groupements J et S est également supprimé pour l'instant, et jusqu'à nouvel avis, à la suite des mesures d'économie prises par la Confédération.

Logement

Les groupements J et S peuvent disposer des bâtiments de la Confédération. Une location est perçue selon le tarif du logement. Les moniteurs, le personnel du cours, les participants bénéficient d'une réduction de 50 % sur ce tarif. L'Office jurassien J et S peut fournir une liste de logements bien adaptés pour les activités J et S.

Denrées alimentaires

Il est possible à tout groupement J et S d'acheter des denrées alimentaires de l'armée aux prix en vigueur, pour autant que la valeur de la commande atteigne Fr. 100.-. La liste des prix est à disposition auprès de l'Office J et S.

Affranchissement à forfait

Tout moniteur J et S reconnu peut utiliser les enveloppes, les cartes et les étiquettes gommées officielles avec la mention «affranchi à forfait» délivrées par l'Office J et S.

Prêt de films, de livres et de véhicules à moteur

Les films de l'EFGS sont prêtés gratuitement pour des projections lors d'activités J et S autorisées. Les écoles publiques bénéficient sans autre de ces conditions de faveur. Le catalogue des films (édition en français) peut s'obtenir auprès de l'Office jurassien J et S de Saint-Imier ou directement à l'EFGS. La bibliothèque de l'EFGS prête également gratuitement, pour la durée d'un mois, tous les livres dont elle dispose. Chaque enseignant, moniteur ou participant peut les commander directement à l'EFGS. Dans des cas particuliers et sur demande spéciale, l'EFGS peut fournir gratuitement des véhicules à moteur militaires.

Revue d'éducation physique «Jeunesse et Sport»

Chaque moniteur J et S devrait s'abonner à cette revue, bulletin officiel d'information paraissant une fois par mois. Le prix d'un abonnement annuel, extrêmement modique, est à la portée de toutes les bourses.

Cette rapide revue des principaux avantages devrait, nous l'espérons, inciter les maîtres à s'intéresser sérieusement à J et S, pour en faire bénéficier leur école et leurs élèves en toutes saisons.

Puisque nous sommes à la saison du ski, nous reproduisons encore une circulaire de l'Office jurassien J et S concernant les cours de branche sportive dans cette discipline, et précisant certaines obligations administratives.

Cours de branche sportive ski J+S

- 1.1 *Annonce de cours*: les formules d'annonce ainsi que tous les documents relatifs au cours doivent parvenir à l'Office 20 jours avant le début du cours.
- 1.2 *Programme de cours*: sera présenté par nos soins au chef-expert ski pour examen. Les moniteurs qui désirent être renseignés au sujet de l'établissement de ce programme peuvent prendre contact avec le chef-expert, M. Henri Berberat, Falbringen 43, 2500 Biel, tél. 032 42 47 96.
- 1.3 *Prêt de skis J+S*: les skis J+S sont à disposition des débutants suivant le programme de formation 1 ne disposant pas d'équipement privé. Les moniteurs, les skieurs moyens ou avancés, les personnes qui ne sont pas en âge J+S n'ont pas droit aux skis J+S.
- 1.4 *Visite d'expert*: dans la mesure du possible, nous ferons visiter les cours par un expert du Jura. Sinon, nous ferons appel à un expert domicilié aux environs du lieu de cours.
- 1.5 *Grandeur des classes*: lors de l'annonce de cours, nous exigeons l'engagement d'un moniteur au

moins par tranche de douze élèves, qu'ils soient en âge J+S ou pas. En plus, le cours doit disposer d'un moniteur J+S reconnu par tranche de 18 élèves.

- 1.6 *Liste des possibilités d'hébergement*: notre Office tient à disposition une liste des possibilités d'hébergement. Il s'agit des locaux utilisés durant l'hiver 1973/74 par des groupements jurassiens et biennois. Pour chaque possibilité d'hébergement, nous avons ajouté l'adresse exacte et le N° de téléphone d'un moniteur connaissant l'endroit, donc étant à même de fournir tout renseignement utile.
- 1.7 *Test de condition physique*: est facultatif pour les camps de 4 à 10 jours – n'est valable et pris en considération pour l'obtention de la distinction que s'il est organisé en entier.
- 1.8 *Petit test de condition physique*: n'entre en considération que dans des cas extrêmes (lire directives dans manuel de moniteur).
- 1.9 *Examen de branche sportive*: est obligatoire et doit être organisé conformément aux prescriptions.
- 1.10 *Bons de transport pour voyage à mi-tarif*: supprimés jusqu'à nouvel avis.

Nous rappelons également au corps enseignant les cours cantonaux de ski J et S N°s 4 et 5, fixés du 5 au 10 avril 1976, aux Crosets (ski alpin) et à Schwarenbach (excursion à ski). Ces cours sont ouverts aux jeunes gens du Jura et de Bienne, nés en 1962. Les formules d'inscription peuvent être demandées à l'Office jurassien J et S, à Saint-Imier (tél. 039 41 10 84) et le délai d'inscription se termine le 8 mars 1976.

Précisons encore que le cours N° 5 sera dirigé par un guide de haute montagne patenté, assisté d'autres guides ou moniteurs connaissant bien le ski en haute montagne. Tout participant ne disposant pas d'équipement privé pour ce sport peut obtenir gratuitement, en prêt, des skis avec dispositif de marche, des peaux de phoque, un sac de montagne, un piolet, une corde, etc. Il lui suffit de présenter sa demande, suffisamment tôt, auprès de l'Office jurassien J et S, à Saint-Imier.

R. M.

Aux moniteurs de condition physique du Jura et de Bienne

Des modifications importantes sont intervenues dernièrement dans la branche «Condition physique». Voici l'essentiel:

- Garçons et filles peuvent participer en cours mixtes à l'entraînement de la condition physique.
- La distinction entre moniteur condition physique JG et moniteur condition physique JF est supprimée.
- Le moniteur et la monitrice de condition physique peuvent dorénavant enseigner leur branche, sous forme de leçons entières, dans tous les cours J et S (ski, tennis, volley, basket, etc.).
- Ils ont désormais la compétence d'organiser aussi l'examen d'athlétisme dans le cadre des examens de performance.
- Ces modifications offrent de nouvelles possibilités d'activité.

MM. Jean-Louis Moirandat, instituteur à Charmoille, et Jean-Jacques Zuber, maître de gymnastique au Collège de Delémont, ont obtenu la reconnaissance d'expert

dans la branche entraînement de la condition physique. Nos félicitations.

Cours de moniteurs de la branche «Condition physique»

Cours fédéraux

Catégorie 2: du 3 au 8 mai 1976 à Macolin. Délai d'inscription: 3 mars 1976.

Catégorie 3: du 23 au 30 octobre 1976 à Macolin. Délai d'inscription: 23 août 1976.

Cours cantonal de perfectionnement

Catégories 1 à 3: du 25 au 26 septembre 1976 à Saint-Imier. Délai d'inscription: 23 juillet 1976.

Cours cantonal des moniteurs et monitrices

Catégorie 1: du 26 au 30 mai 1976 à Saint-Imier. Délai d'inscription: 26 mars 1976.

Ce sera le premier cours mixte.

Les formules d'inscription sont à demander à l'Office jurassien J et S, 2610 Saint-Imier (tél. 039 41 10 84).

Pour le cours de perfectionnement, une inscription sur carte postale suffit.

Rappelons encore que chaque moniteur ou monitrice a l'obligation de suivre un CCP tous les 3 (trois) ans.

Office jurassien J et S. Service de presse

Synode extraordinaire des trois sections du Jura-Sud

Pour répondre aux vœux formulés lors des différents synodes de l'automne dernier, les comités des trois sections de Moutier, de Courtemary et de Bienne-La Neuveville convoquent leurs membres à un synode extraordinaire qui aura lieu le vendredi 12 mars prochain, à 17 heures, au Centre communal de Pery-Reuchenette, avec l'ordre du jour suivant:

1. Avenir des associations d'enseignants du Jura-Sud après la séparation politique Berne-Jura-Nord.
 - a) Revendications et mesures à envisager pour garantir la pérennité des droits de la minorité de langue française au sein de la SEB.
 - b) Création éventuelle d'une association régionale de la SEB regroupant tous les enseignants de langue française du canton et jouissant d'une certaine autonomie (ce type d'association est prévu par les statuts de la SEB, art. 23^{bis} et 23^{ter}).
 - Décision de principe – dispositions transitoires.
 - c) Relations avec les enseignants du futur canton du Jura.
2. Divers et imprévu.

Les trois présidents:
V. Némitz, G. Wisard, F. Léchot

Unfälle im Chemieunterricht

Innerhalb kurzer Zeit wurden uns zwei ähnliche Unfälle zu Händen der Haftpflichtversicherung gemeldet: Konzentrierte Säure traf in Spritzern die zuschauenden Schüler, und beschädigte ihre Kleider. Zum Glück wurde kein Auge getroffen.

Bitte: Sorgfältiger Umgang mit Flaschen usw. Gute Instruktion der Schüler vorher. Abstand zwischen dem Versuchstisch und den Zuschauern durchsetzen.

Sekretariat BLV

Accidents à la leçon de chimie

En peu de temps deux accidents semblables nous ont été annoncés pour l'assurance en responsabilité civile: Des élèves ont été éclaboussés par de l'acide concentré et leurs vêtements endommagés. Par chance, aucune blessure à l'œil.

Veuillez s.v.p. manier avec prudence les flacons, etc., bien instruire les élèves auparavant, exiger qu'ils se tiennent à distance.

Secrétariat SEB

Der Lehrerverein und die Reform der Primarlehrerausbildung

Von verschiedenen Seiten, insbesondere von der Erziehungsdirektion, sind wir darauf aufmerksam gemacht worden, es bestünden bei zahlreichen Mitgliedern des BLV die

irrige Meinung, der BLV habe sich für den gymnasialen Weg zum Primarlehrerpatent und gegen das Seminar ausgesprochen.

In den nächsten Monaten wird die von der ED eingesetzte Arbeitsgruppe ihren Bericht abgeben, worauf eine weite Vernehmlassung zu erwarten ist. Es wäre verhängnisvoll, wenn die Mitglieder des BLV selber zur Verwirrung beitragen.

Wir bitten, laut und deutlich weiterzusagen: Mit deutlichem Mehr hat sich die **Abgeordnetenversammlung vom 23. April 1975** für ein **Nebeneinander von Seminar und Gymnasium als Unterbau der beruflichen Ausbildung** zum Primarlehrer ausgesprochen. Für den Fall jedoch, dass für den Unterbau ein einziger Schultypus vorgezogen würde, **erhielt das Seminar dreimal soviel Stimmen wie das Gymnasium** (allerdings bei ca. 40% Enthaltungen). Dass ohne Gegenstimmen und bei wenig Enthaltungen verlangt wurde, «in den allgemeinbildenden Fächern solle auch an den Seminaren möglichst Maturitätsniveau angestrebt werden», bedeutet für jeden unvoreingenommenen und kritischen Leser gerade **nicht den Wunsch nach Abschaffung der Seminare, sondern nach Hebung ihres Niveaus**. Dazu dient auch die verlangte **Zäsur** zwischen Unterbau und dreijährigem Oberbau (der die eigentliche Berufsbildung vermittelt) und das **tertiäre Niveau** des Oberbaus mit freieren und anspruchsvoller Unterrichtsformen, ausgewähltem Lehrkörper, Verbindung zur Hochschule. Allerdings hatte die Kommission für Lehrerbildung (**Kolb**) ihre Vorliebe für den gymnasialen Weg durchblicken lassen. Doch waren ihre Modelle – auch im Vorwort des Schulpraxisheftes – sehr deutlich als **Denkanstösse und Diskussionsgrundlagen** bezeichnet worden. Als solche haben sie wertvolle Dienste geleistet und sind in der Arbeitsgruppe der

ED immer noch, neben andern, in Diskussion. Doch die offizielle Auffassung des BLV geben nicht sie, sondern die Abstimmungen der Abgeordnetenversammlung wieder, und auch sie ausdrücklich als «Konsultative Stellungnahme» im damaligen Stadium der Diskussion.

Eigentliche Beschlüsse werden erst nach Bekanntwerden der Anträge der Arbeitsgruppe ED oder der Behörden selber fällig, hoffentlich noch im Verlaufe dieses Jahres.

Der Leitende Ausschuss

Umfrage betreffend Arbeitslosigkeit bei den Neupatentierten

Eine Umfrage in den Seminarien des deutschsprachigen Kantonsteil über die am 10. Februar (Stichtag) bestehende Situation der Anwärter auf eine volle Lehrstelle ab 1. April 1976 zeigt folgendes Resultat:

	Primarlehrer und -lehrerinnen	Kinder- gärtnerinnen	Arbeitslehrerinnen	Haushaltungs- lehrerinnen
Anzahl Anwärter auf eine volle Lehrstelle ab 1. April 1976*	422	110	16	18
Am 10. Februar bereits gewählt	106 oder 25 %	22 oder 20 %	5 oder 31 %	17 oder 94 %

* Nicht eingeschlossen sind 45 Seminaristinnen und Seminaristen, die keine Stelle suchen.

Sekretariat BLV

Fremde Zusendungen an unsere Leser

Der BLV gestattet bekanntlich, dass gegen Entschädigung dem Berner Schulblatt vereinsfremdes Informations- oder Propagandamaterial beigelegt oder mittels Adressen des BSB direkt an unsere Mitglieder geschickt wird. Die Leitung des BLV übernimmt für Form oder Inhalt solcher Drucksachen keine Verantwortung und überlässt die Beurteilung unseren Mitgliedern.

Der Leitende Ausschuss

Envois à nos lecteurs, provenant de tiers

Comme nos sociétaires savent, la SEB permet - contre témunération - que des tiers leur fassent parvenir du matériel d'information ou de propagande, soit comme annexe à l'*«Ecole bernoise»*, soit au moyen du jeu d'adresses de l'imprimerie. Les organes dirigeants de la SEB déclinent toute responsabilité quant à la forme ou au contenu de tels imprimés et en laissent l'appréciation à nos sociétaires.

Le Comité directeur

Zur Entlastung des Sekretariats wurden zwei Telefonstunden im Tag festgelegt (11-12 und 16-17 Uhr). Noch besser wäre es, die Fragen (knapp, präzis) schriftlich einzureichen. Rasche Antwort zugesichert.

Leitender Ausschuss BLV

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telephon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telephon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der *«Schulpraxis»*: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telephon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Lehrerbildung von morgen

Liebe Kolleginnen und Kollegen,
die Vernehmlassungsfrist des BLV zum Expertenbericht *Lehrerbildung von morgen* dauert bis zum

31. Juli 1976

Damit unsere Antwort rechtzeitig an die Erziehungsdirektion und an den Schweizerischen Lehrerverein geschickt werden kann, bitten wir Sie sehr, diesen Termin einzuhalten.

Wir freuen uns über Ihre aktive Mitarbeit, denn jede Antwort ist für uns wichtig und wird im Schlussbericht mitverarbeitet!

Bitte senden Sie die Stellungnahmen bis zum 31. Juli 1976 an Eva Meyer, Sekretariat BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern.

*

Wer sich für den ganzen Bericht, einzelne Kapitel, oder die 21 Thesen und Empfehlungen in der SLZ interessiert, kann diese lebweise auf dem Sekretariat BLV, bei Eva Meyer, Brunngasse 16, 3011 Bern, schriftlich anfordern.

Bei der gleichen Adresse kann der ganze Bericht zum Spezialpreis von Fr. 16.- erworben werden.

P. S. Die 21 Thesen und Empfehlungen sind auch in der SLZ Nr. 44 vom 6. November 1975 erschienen.

Eva Meyer
Sachbearbeiterin für Schulfragen

Pour décharger le Secrétariat, nous nous voyons dans l'obligation de demander à nos sociétaires de concentrer leurs appels sur une heure le matin (11-12 heures) et l'après-midi (16-17 heures). Mieux vaudrait-il adresser des demandes écrites, concises et précises au Secrétariat qui répondra, si possible, par retour du courrier.

Le Comité directeur SEB

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue de Sommètres 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.